



## A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

### Avis remis sur la filière de formation

*L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.*

*L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard de l'article 7 de l'arrêté, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.*

<input type="checkbox"/>	Favorable
--------------------------	-----------

<input type="checkbox"/>	Réservé
--------------------------	---------

<input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable
-------------------------------------	-------------

#### Motivation :

L'asbl SOVALUE n'était pas encore agréée PMTIC. Il s'agit dès lors d'un nouvel opérateur dans le domaine de la formation de base en numérique.

Le lieu de formation sur le bassin namurois n'est pas précisé, ce qui ne permet pas d'estimer l'offre proposée sur le bassin de Namur. Le siège social est situé sur la commune de Gembloux et le seul lieu de formation renseigné se situe quant à lui à Braine-le-Comte, ce qui ne relève pas du territoire namurois. Par ailleurs, aucun autre élément dans le dossier ne permet de déduire un lien étroit avec le territoire namurois et les partenaires locaux.

En raison de ces incertitudes et manques de précision dans le dossier qui leur a été soumis, les Membres de la Chambre Emploi Formation remettent un **avis défavorable** concernant cette demande d'agrément. Ils encouragent l'asbl SOVALUE à préciser le lieu de formation et l'offre de service (heures de formation) sur le bassin namurois dans le cadre d'une future demande. Ils l'incitent également à proposer une localisation dans des communes où on constate une absence d'offres. C'est ainsi le cas des communes d'Andenne, de Dinant et de façon globale dans le sud de la Province.